

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA LOIRE

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
30	22	30
Date de la convocation		
23/06/2023		
Date d'affichage		
23/06/2023		

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS**
du Conseil de la COMMUNAUTE DE
COMMUNES du
"PAYS ENTRE LOIRE ET RHONE"
Séance du **jeudi 29 juin 2023 (19 h)**
À SAINT PRIEST LA ROCHE
L'an deux mil vingt trois
et le vingt-neuf juin à dix-neuf heures

Le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CAPITAN, Président.

Etaient présents : JUSSELME Jean-Paul (Chirassimont), CHATRE Philippe, CAPITAN Jean-Paul (Cordelle), GERVAIS Christian (Croizet/Gand), NEYRAND Jean-François (Fourneaux), GIRAUD Jean-Marc (Lay), FOURNEL Béatrice (Machézal), GIVRE Dominique (Neaux), DAVID Blandine, DOTTO Luc, ROFFAT Hubert (Neulise), BRUN Charles, DAUVERGNE Jean-François (Régny), GIRARDIN Jean-Michel, REULIER Serge (St Cyr de Favières), COQUARD Romain, GIRAUD Stéphanie, GRIVOT Vincent, GEAY Dominique, MARTEIL Frédéric (St Symphorien de Lay), PERRIN Gérald (St Priest la Roche), CRIONAY Timothée (St Victor sur Rhins), BERTRAM Fabrice (Vendranges)

Excusés ayant donné pouvoir : FESSY Véronique (Pradines) a donné pouvoir à BRUN Charles (Pradines), LAIADI Ben Abdellah (Régny) a donné pouvoir à GRIVOT Vincent (St Just la Pendue), MONTEL Fabienne (Régny) a donné pouvoir à DAUVERGNE Jean-François (Régny), PRAST Lionel (St Just la Pendue) a donné pouvoir à COQUARD Romain (St Just la Pendue), DADOLLE Aurélien (St Just la Pendue) a donné procuration à MARTEIL Frédéric (St Symphorien de Lay), PIZAY Séverine (St Symphorien de Lay) a donné pouvoir à GEAY Dominique (St Symphorien de Lay), BROSSETTE Maryline (St Victor sur Rhins) a donné pouvoir à CRIONAY Timothée (St Victor sur Rhins)

Excusés : ROCHE André (St Priest la Roche), BERT Pascal (Vendranges)

Délibération 2023-055-CC

Objet : Modification quotité horaire poste Adjoint Technique – Pôle Environnement

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200630-20230629-2023-055-CC-DE

Accusé de réception
Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhone

Réception par le préfet : 10/07/2023
Affichage : 10/07/2023

Délibération 2023-055-CC

Objet : Modification quotité horaire poste Adjoint Technique – Pôle Environnement

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Considérant la création du poste d'adjoint technique est 30 heures depuis le 1^{er} janvier 2022,

Considérant que l'agrandissement des locaux de la déchetterie et Matard et l'installation des services de la CoPLER service dans la Maison Bécaud,

Considérant l'augmentation de la charge de travail nécessitant une augmentation du temps de travail,

Le Président propose une modification de la quotité horaire du poste d'adjoint technique de 30 heures hebdomadaires à temps plein, à compter du 1^{er} septembre 2023,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'**unanimité** :

- **DECIDE** de porter, à compter du 1^{er} septembre 2023, de 30 heures à 35 heures, la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'Adjoint Technique,
- **PRECISE** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de cet emploi seront inscrits au budget de 2022, au titre du chapitre 12.

Le secrétaire de séance,


Vincent GRIVOT

Fait et délibéré les jours, mois et an susdit
Saint-Priest la Roche, le 29/06/2023



Le Président,


Jean-Paul CAPITAN

de réception - Ministère de l'Intérieur

244200630-20230629-2023-055-CC-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 10/07/2023
Affichage 10/07/2023